P. ZEIMET
Représentant Commercial.Usumbura

1/1/1/1.

Nº 4246 /1-34 /T.F./O.P.220.-COPIE à Monsfeur l'Administrateur Territorial à KIBUNGU, pour examen et vérification avec prière de me donner les éléments de la réponse à faire.-

Usumbura, le AUG 1 1946

Pour le Gouverneur du R.U. a.i., Le Conservateur des Titres Fonciers, M. DAUGE,



Usumbura, le 7 août 1946.

Monsieur le Gouverneur du Ruanda Urundi.

Usumbura .

Lettre 2697/II5I/TF.OP.220. Terrain Nteze.

Monsieur le Gouverneur,

Faisant suite a votre lettre sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a du se produire une erreur dans la constatation de la mise en valeur de la parcelle de Nteze.

Il existe sur ce terrain outre les constructions et anne xes soit environ 230 m2.- 4 Ha.I/2 d'alcurite, 2 Ha. d'arbres fruitiers,I Ha. potager. En outre de la route principale à la concession soit sur une longueur d'environ 4 KlM. la route intérmédiaire d'acces est bordée d'arbres soit anviron pendant 600 mètres a l'intérieur du terrain.

Il existe également du petit betail soit environ 50 canards et 15 moutons.

Il semble impossible d'augmenter la superficie de cultur vu l'état même du terrain, ayant céde quelques petites parcelle a quelques travailleurs pour plantation de vivres indigènes.

Je vous saurais gré Monsieur le Gouverneur de bien voulo faire revoir cette question et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

sé/: ZEIMET.

